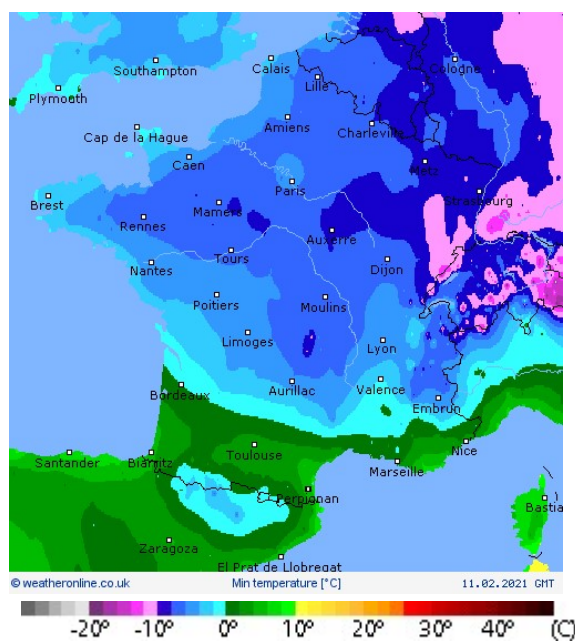


Communiqué sur la période de froid dans le nord de la France

Cellule nationale « Gel prolongé » – OFB, Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique, le 09/02/2021.

Plusieurs départements concernés par 7 jours consécutifs de gel



Une nappe d'air froid en provenance du nord et de l'est de l'Europe a atteint le nord de la France le lundi 8 février. Le cœur de cette nappe, centré sur l'Allemagne, va générer des températures très froides sur la Belgique, les Pays-Bas et le nord de notre pays. Les Hauts-de-France sont particulièrement concernés, avec des minimales inférieures à -5°C et jusque -10°C plus localement, sans dégel en journée. Les prévisions actuelles suggèrent que ces conditions vont perdurer jusqu'au dimanche 14 février. Une partie de la France va donc connaître une période sans dégel durant 7 jours consécutifs, limitant très fortement les possibilités d'alimentation des espèces se nourrissant d'invertébrés et notamment la Bécasse des bois.

Températures minimales prévues le 11 février 2021
© weatheronline

Un impact prévisible sur le comportement des oiseaux

Plusieurs études suggèrent que la bécasse est capable de survivre 4 à 6 jours sans s'alimenter, en brûlant ses réserves de graisse puis ses muscles (Boos et al. 2005, Sánchez-García et al. 2018). Les bécasses présentes dans les départements les plus touchés vont donc fuir ou épuiser leurs réserves énergétiques pour affronter ces conditions difficiles. Des comportements aberrants seront très certainement observés dans les prochains jours (comportements de fuite altérés, alimentation dans les zones ouvertes en journée, concentration sur le littoral ou les zones non-gelées), ainsi qu'une dégradation de la condition corporelle des oiseaux.

Quelles dispositions peuvent être mises en place ?

L'étendue de cette nappe d'air froid n'est pas suffisante pour déclencher l'alerte « gel prolongé » au niveau national (<50% du territoire) mais il est possible de prendre des dispositions à l'échelle départementale comme prévu par la circulaire du 08 mars 2013 relative aux actions à conduire liées à un contexte de gel prolongé.

La cellule nationale gel prolongé informe donc les services et les décideurs que les conditions sont réunies pour prendre des dispositions dans les départements les plus touchés. L'objectif étant dans ce cas de limiter les dérangements occasionnant des dépenses énergétiques, une suspension de la chasse de la Bécasse des bois constituerait une mesure adéquate. Dans ce cas, il est préconisé de prévoir également plusieurs jours après le dégel pour que les oiseaux retrouvent de l'énergie.

Pour rappel, les conditions climatiques nécessaires sont :

- températures minimales très froides inférieures à - 5° C (données de Météo-France) ;
 - et gel continu sans dégel diurne ;
- pendant 2 jours consécutifs et avec des prévisions météorologiques de prolongation de la situation sur 5 jours.

A ce jour, les départements des Hauts-de-France sont pleinement concernés et une vigilance particulière est nécessaire pour plusieurs départements du Grand-Est et de la Normandie, notamment en ce qui concerne d'éventuelles concentrations de bécasses sur des zones non-gelées et des comportements aberrants. Une attention particulière doit également être portée sur la date du redoux actuellement annoncé au 14 février.

Références

Boos, M., Boidot, J. P., & Robin, J. P. (2005) Body condition in the Eurasian Woodcock wintering in the west of France: Practical study for wildlife management during cold spells. *Wildlife Biology in Practice* 1, 15–23.

Sánchez-García, C, Williams, O, Hoodless, A. (2018) Regulation of body reserves in a hunted wader: Implications for cold-weather shooting restrictions. *Journal of Applied Ecology* 55, 2274– 2284.

Circulaire du 08 mars 2013 relative aux actions à conduire liées à un contexte de gel prolongé <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/36862>